

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DU BUREAU NATIONAL



Entraînement aérien 2018 : mode d'emploi

La cuvée 2018 de l'entraînement aérien, amélioré dans l'accord social 2016-2019, a emmené son lot de nouveautés et il est parfois difficile de s'y retrouver. Le SNCTA vous apporte son explication de texte.

Un entraînement aérien nouvelle formule

Depuis plusieurs années, l'enveloppe allouée à l'entraînement aérien ne cessait de faire du surplace dans un contexte où les tarifs des heures de vol ne faisaient qu'augmenter.

Bonne nouvelle, négociée par le SNCTA, l'heure de vol est enfin revalorisée cette année !

Portée à hauteur de 127 € en métropole, contre 110 € l'an dernier, l'augmentation de l'allocation est un signal positif à l'égard des contrôleurs qui, année après année, choisissent de maintenir une compétence au plus proche de leur cœur de métier.

En complément, lors des négociations protocolaires, le SNCTA a négocié et obtenu de compléter l'allocation par 3 heures d'initiation IFR afin de mieux sensibiliser les contrôleurs aux règles de vol aux instruments.

Détails de l'enveloppe

L'enveloppe de base se décompose en :

- ♦ 13 heures de vol moteur : 1 651 €
(ou 13 heures de vol planeur : 889 €) ;
- ♦ 3 heures d'initiation IFR : 381 €.

Lorsque le pilote est détenteur d'une qualification IFR, il bénéficie d'une enveloppe plus conséquente : 2476,50 €.

Les demandes doivent être adressées avant le 1^{er} juillet 2018. Passé ce délai, le montant alloué sera réduit de moitié.

Initiation IFR : débuts perfectibles

Le SNCTA est conscient que le montant alloué pour l'initiation IFR est sous-évalué et revendique une subvention à sa juste valeur.

Malgré son ambition initiale de promouvoir la pratique du pilotage IFR, la DGAC a établi un cadre très rigide rendant, en pratique, l'initiation IFR assez compliquée à réaliser. Le SNCTA se propose d'éclairer certains points dans le tableau « Q&R » ci-après.

Le SNCTA espère que l'initiation IFR deviendra une pratique courante pour les agents de la DGAC. Dans ce but, il sera particulièrement attentif aux retours qui lui seront faits et défendra toute mesure en facilitant la pratique. Un REX de l'entraînement aérien nouvelle formule sera fait avant la fin de l'année.

Le SNCTA se félicite d'avoir revendiqué et obtenu une revalorisation de l'enveloppe de base dans le protocole social 2016-2019. Celle-ci était en effet attendue depuis longtemps. Il milite dès à présent pour une nouvelle réévaluation l'an prochain.



Q&R

ENTRAÎNEMENT AÉRIEN 2018 : MODE D'EMPLOI

Qu'est-ce que l'initiation IFR ?

L'initiation IFR n'existe pas réglementairement parlant. Elle s'inspire librement de ce qui est pratiqué lors de la formation PPL par l'ENAC (ex-SEFA). Formellement, cette initiation débute dès lors que l'on effectue un vol supervisé, équipé IFR, sous régime de vol IFR. Une mission sur l'aviation légère a été conduite au sein de la DGAC pour délimiter les contours de l'initiation IFR éligible à l'allocation de l'entraînement aérien.

Comment faire de l'initiation IFR ?

Pour effectuer ces heures, les aéroclubs doivent mettre à disposition un avion équipé IFR. Le vol doit normalement être supervisé par un instructeur IFR : FI extension IR (*Flight Instructor extension Instrument Rating*) ou bien un IRI (*Instrument Rating Instructor*). Il est aussi possible qu'un FI qualifié IFR sans toutefois disposer des mentions d'instruction à l'IR puisse effectuer cette initiation. Les aéroclubs devront ensuite justifier la bonne affectation des heures d'initiations IFR sous la forme d'un formulaire spécifique qui sera contresigné par les instructeurs. Si votre aéroclub habituel ne peut proposer cette initiation, il est tout à fait possible d'allouer le montant des heures d'initiation IFR vers un nouvel aéroclub en capacité de vous la proposer.

Pourquoi le VSV ou le vol de nuit ne sont pas éligibles à l'initiation IFR ?

La mission aviation légère a écarté cette possibilité suite à un arbitrage du DGAC. Par « initiation IFR », il faut donc entendre « initiation à la procédure IFR » : sensibilisation aux procédures de navigation plutôt que du pilotage aux instruments. Nous regrettons cette restriction. Le SNCTA sera attentif à ce qu'un maximum d'agents profite de cette enveloppe et en tirera tous les enseignements dans le cas contraire, pour l'entraînement aérien 2019.

Comment inscrire ses heures d'initiation IFR sur son carnet de vol ?

Pour pouvoir renseigner la colonne « VOLS AUX INSTRUMENTS/Double » de son carnet de vol, il faut effectuer un vol en IFR supervisé par un FI extension IR ou un IRI. Attention toutefois, les quotas d'heures effectués ne pourront rentrer dans le compte d'une formation IFR (nombre d'heures pratiques minimales pour obtenir sa qualification IFR). Voir plus bas. Si l'initiation est réalisée par un FI qualifié IR, il faudra uniquement renseigner la case double commande habituelle.

Comment obtenir la majoration de l'allocation annuelle ?

Il n'est pas obligatoire d'être titulaire d'un IR (*Instrument Rating*) complet pour en bénéficier. Il existe des qualifications IFR « en volet », moins complexes et plus adaptées à un profil de pilote occasionnel et éligibles à la bonification. Notons :

- L'EIR (*En-route Instrument Rating*) : permet de voler en IMC en dehors des phases de décollage et d'atterrissage ;
- Le BIR (*Basic Instrument Rating*) : formation centrée sur les pratiques de pilotage en aviation générale. Les privilèges du BIR sont à quelques exceptions près, assez similaires à un IR classique.

Quelle est la différence entre l'initiation IFR et la formation IFR ?

À la différence de l'initiation IFR, la formation IFR est strictement réglementée par l'EASA. La formation IFR ne peut être dispensée que dans des organismes de formation agréés (ou ATO – *Approved Training Organisations*). Attention, tous les organismes ne sont pas ATO IFR ! Il faut ensuite être soi-même déclaré en formation sur un programme précis. Enfin, pour pouvoir suivre une formation pratique IFR, il faut être titulaire du théorique IFR. Toutes ces conditions sont nécessaires pour comptabiliser ces heures en tant que formation IFR.

L'initiation IFR peut-elle rentrer dans le décompte des 12 heures pour proroger son PPL ?

Oui, c'est possible. Pour proroger par expérience sa qualification de classe SEP (*Single Engine Piston*), la réglementation FCL740 impose de justifier au cours des 12 derniers mois précédant la date d'expiration de la qualification :

- 12 heures de vol en SEP dont 6 heures en tant que commandant de bord ;
- 12 décollages et 12 atterrissages ;
- 1 heure de formation de remise à niveau avec instructeur.

Les heures de vol réalisées en IFR sur monomoteur peuvent donc entrer dans le décompte des 12 heures, sous réserve que 6 heures soient bien réalisées en tant que commandant de bord.

Peut-on faire plus d'IFR au-delà des 381€ prévus ?

C'était déjà le cas avant. L'allocation de base « VFR » peut être utilisée pour voler en IFR. En cas de dépassement de l'allocation spécialement affectée à l'initiation IFR, tout dépassement sera prélevé sur l'allocation de base. On peut donc imaginer qu'un agent déclaré en formation IFR puise la totalité de son allocation à cet effet. Le SNCTA regrette toutefois que l'enveloppe bonifiée ne soit pas accessible aux pilotes déclarés en formation IFR pendant 2 années consécutives comme il est permis de le faire pour les pilotes éligibles aux corps techniques de la navigation aérienne. Le SNCTA entend que cette inégalité de traitement soit réparée les prochaines années.

